



VOS RÉF. AVIS AU PUBLIC
NOS RÉF. EP_PLU_Indevillers_2026_0001
INTERLOCUTEUR : RTE-CDI-NCY-URBANISME
E-MAIL : rte-cdi-ncy-urbanisme@rte-france.com

OBJET : EP – Elaboration du PLU de la
commune **d' Indevillers**

MAIRIE D'INDERVILLERS
4 rue de l'Église
25470 Indevillers

A l'attention de Mme CLERC-
GEVREY
[enquete-publique-7074@registre-
dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7074@registre-dematerialise.fr)

Nancy, le 05/03/2026

Madame la Commissaire enquêtrice,

Nous vous adressons ce courrier concernant le résultat de notre étude sur la conformité réglementaire du PLU **d' Indevillers** au regard du passage des servitudes I4 sur le territoire communal.

Nous avons en effet observé un certain nombre d'incohérences que nous relatons dans notre courrier de réponse au projet arrêté adressé à la DDT du Doubs et à la Commune d' Indevillers pour avis le 25/06/2025.

Le dossier mis à l'enquête publique dans le cadre d'élaboration du PLU de la Commune n'intègre pas les recommandations et prescriptions suivantes que nous avons formulées :

- Mise à jour de la liste des servitudes I4 annexée au dossier PLU
- Intégration dans le règlement de dispositions concernant les ouvrages du réseau public de transport d'électricité

Nous joignons à cette lettre d'observations l'avis de RTE sur le projet arrêté du PLU de la commune d' Indevillers qui complète dans le détail les éléments portés au présent courrier.



Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de notre considération distinguée.

Bruno PENNEC
Directeur Adjoint du CDI Nancy

Annexe : Avis de RTE sur le PLU arrêté

Copie : DDT du DOUBS - Mme Renaudin estelle.renaudin@doubs.gouv.fr